

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Sur quels projets travaillons-
nous actuellement?

CC – EVAL

1 Évaluation des programmes d'économies

Depuis la mise en place du frein à l'endettement en 2003, le Conseil fédéral a mis en œuvre cinq programmes d'économies, représentant ensemble un allègement potentiel des dépenses de l'ordre de 12 milliards de francs. Selon une comparaison entre budgets et comptes annuels, les finances fédérales ont enregistré durant la période 2003 à 2016 des soldes de crédits réguliers qui ont atteint en moyenne 1,15 milliard de francs par an.

L'évaluation porte principalement sur la question suivante : les programmes d'économies déploient-ils l'effet escompté ?

Le travail d'évaluation examinera, d'une part, si les allègements financiers visés ont effectivement été réalisés dans les domaines de tâches définis et si leurs effets se sont avérés durables. Il visera, d'autre part, à déterminer le type d'allègement effectivement induit par les mesures appliquées. L'évaluation s'attachera par ailleurs à étudier si un lien existe entre les programmes d'économies et les soldes de crédits enregistrés régulièrement depuis l'adoption du frein à l'endettement.

La publication du rapport est prévue pour l'été 2019.

2 Efficacité de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale

L'entraide judiciaire internationale en matière pénale permet aux États de mener à bien des enquêtes pénales qui ont des ramifications transfrontalières. Cette coopération est codifiée par le biais de traités multi- et bilatéraux ainsi que dans la législation nationale qui peut grandement différer d'un pays à l'autre. L'entraide judiciaire se heurte à de nombreux obstacles, comme des droits de recours différents ou des difficultés linguistiques. En Suisse, la procédure est caractérisée par un système décentralisé, sauf pour de rares exceptions. Les demandes d'entraide actives (de la Suisse à l'étranger) et passives (de l'étranger à la Suisse) se croisent parfois, ce qui représente des potentiels de synergies intéressants mais comporte également des risques.

Au centre de l'évaluation se trouve les questions principales suivantes :

1. La répartition des rôles et compétences entre les acteurs de la Confédération et les cantons est-elle adéquate pour assurer une procédure efficace ?
2. Le traitement des demandes d'entraide adressées à la Suisse est-il efficace ?
3. La surveillance dans le domaine de l'entraide internationale est-elle efficace ?

Les méthodes prévoient des analyses de documents et de données, des entretiens, une enquête auprès des procureurs de liaison d'Eurojust, une comparaison internationale ainsi que des études de cas.

Après traitement par la Délégation des finances des Chambres fédérales, le rapport devrait être publié début 2020.

3 Évaluation des mécanismes incitant ou limitant le nombre d'interventions chirurgicales

L'évaluation a pour objectif principal de déterminer les différents facteurs pouvant conduire à des opérations chirurgicales ne respectant pas les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (critères EAE), condition centrale pour justifier une prise en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Elle examinera si les dispositifs mis en place par les acteurs sont suffisants pour les prévenir. L'évaluation ne portera par contre pas sur la qualité des indications médicales prises dans des cas cliniques concrets.

Trois questions principales ont été retenues :

1. Des incitations financières peuvent-elles conduire à réaliser des interventions chirurgicales ne respectant pas les critères EAE ?
2. L'encadrement par l'État et la surveillance exercée par les assureurs-maladie sont-ils suffisants pour éviter des opérations ne respectant pas les critères EAE ?
3. L'autorégulation médicale est-elle suffisante pour éviter des opérations ne respectant pas les critères EAE ?

Le CDF conduit l'évaluation au plus près de la réalité médicale et économique. C'est pourquoi il a été décidé d'étudier des interventions chirurgicales concrètes. Trois cas ont été sélectionnés : la prostatectomie radicale, l'intervention coronaire percutanée (PCI) ainsi que la vertébroplastie et la cyphoplastie.

L'analyse sera ciblée sur les cantons de Bâle-Ville, Berne, Lucerne et Vaud. Ces quatre cantons ont été choisis parce qu'ils offrent une typologie relativement contrastée dans les domaines d'intervention retenus. Dans un deuxième temps, deux hôpitaux/cliniques seront sélectionnés dans chaque canton, sur la base d'une analyse de différentes caractéristiques (forme juridique, modèle d'affaire) et en discussion avec chacun des cantons. Des entretiens approfondis seront conduits avec les médecins et les administrateurs des huit hôpitaux/cliniques retenus.

Pour intégrer la perspective des patients et comprendre les modalités qui ont amené à la décision d'opérer, des patients seront être également interrogés.

L'évaluation intégrera par ailleurs cinq grands assureurs-maladie. Le CDF souhaite mieux comprendre leur rôle au centre du système de santé. Le CDF souhaite en particulier obtenir des informations sur l'interprétation et les contrôles des critères EAE (et leurs conséquences) mis en place pour les cas retenus. À travers eux, le CDF souhaite également identifier les principales caractéristiques des accords contractuels passés avec les fournisseurs, notamment en matière de qualité des prestations, et obtenir des informations permettant d'identifier les coûts totaux des interventions.

Il est prévu de publier le rapport en été 2020.

4 Évaluation de la stratégie de restitution des avoirs illicites

La Confédération dispose depuis 2014 d'une stratégie en matière de blocage, de confiscation et de restitution d'avoirs d'origine illicite de personnes politiquement exposées (potentats). Il s'agit de restituer les fonds aussi rapidement que possible, tout en instaurant une étroite coopération avec les autorités des pays concernés. Les avoirs doivent être restitués selon des modalités transparentes et bénéficier aux populations locales lésées par des actes de corruption. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a le lead sur ce dossier. L'Office fédéral de la justice, le SECO et le Ministère public de la Confédération sont les autres acteurs fédéraux centraux.

Deux milliards de dollars ont été restitués au cours des 20 dernières années. Selon les estimations du DFAE, un montant équivalent pourrait être restitué ces prochaines années. Ceci n'est qu'une image partielle car il convient d'ajouter les fonds rendus selon la loi sur le partage des valeurs confisqués (sharing) pour lesquels il n'existe que très peu d'informations à l'heure actuelle.

La Suisse se trouve régulièrement confrontée à ces questions du fait de la multitude d'affaires actuelles : fonds Abacha (Nigéria), printemps arabe, détournements massifs de fonds publics en Malaisie (1MDB) et au Brésil (Odebrecht / Petrobras), affaire Karimova (Ouzbékistan), pour ne citer que les cas les plus emblématiques.

L'évaluation s'articule autour des questions suivantes :

1. Les règles visant à restituer les fonds bloqués sont-elles claires et cohérentes ?
2. Le processus de décision est-il efficace en vue d'une restitution ou d'une remise de valeurs ?
3. Les fonds bloqués et confisqués sont-ils intégralement restitués selon les conditions souhaitées par la Confédération ?
4. Les projets financés suite aux accords de restitution sont-ils réalisés selon les modalités prévues ?
5. L'engagement international de la Confédération est-il en adéquation avec les résultats en matière de restitution ?

L'évaluation s'articule autour de quatre modules : analyse de documents, entretiens approfondis, analyse de données et trois études de cas.

Le rapport devrait être publié au cours de l'été 2020.

5 Évaluation du modèle du service long

Depuis 2004, l'obligation de servir dans l'armée peut être accomplie en une seule fois grâce au service long. Chaque année, environ 2700 militaires effectuent un service long. Ce modèle de service vise notamment à garantir la disponibilité de l'armée à court terme. Mais, pour les militaires et l'économie, il peut aussi constituer une alternative au modèle classique avec des cours de répétition répartis sur plusieurs années. En ce sens, l'introduction du modèle du service long peut être considérée comme une étape fondamentale du développement de l'armée de milice. Il y a lieu de penser que ce modèle entraîne une diminution des coûts en matière d'allocations pour perte de gain (APG) et en matière d'exploitation.

L'évaluation a pour objectif de mettre en évidence les coûts générés par le modèle du service long en comparaison avec ceux du modèle des cours de répétition, ainsi que les effets du service long non seulement sur l'armée, mais aussi sur les militaires et l'économie. Il n'existe aucune évaluation récente ou rapport récent consacré explicitement aux militaires qui accomplissent un service long. Dans ce contexte, l'évaluation peut fournir les bases pour les décisions futures en lien avec le modèle du service long.

L'évaluation porte notamment sur les questions suivantes :

1. En tant qu'alternative au modèle des cours de répétition, le modèle du service long contribue-t-il à pourvoir un nombre suffisant de militaires à l'armée ?
2. Après l'école de recrues, les militaires en service long sont-ils mobilisés à bon escient ?
3. Les différences de coûts totaux entre le modèle du service long et celui des cours de répétition sont-elles importantes ?

Les méthodes d'évaluation prévoient des analyses de documents et de données, des entretiens avec des personnes au sein et en dehors de l'armée et des enquêtes auprès de conscrits, de militaires en service long, de militaires accomplissant des cours de répétition et d'associations de branche. De cette manière, l'évaluation intègre la perspective de l'armée, des jeunes (militaires actuels ou potentiels), de l'APG et de l'économie.

La publication du rapport est prévue pour l'été 2020.

6 Autres projets prévus

6.1 Évaluation des programmes d'utilisation durable des ressources et des contributions à l'efficacité des ressources dans le domaine de l'agriculture

Efficacité des contributions pour une exploitation durable de la ressource naturelle du sol dans l'agriculture (eau, air, biodiversité ou énergie). Optimisation de l'utilisation des matières auxiliaires, protection de la biodiversité. Amélioration de l'efficacité en cas d'utilisation de moyens de production (réduction des produits phytosanitaires, de l'ammoniac, etc.). Sélection des projets soutenus. Coordination avec d'autres fonds de la Confédération ou des contributions cantonales. Surveillance. Contrôle de la réalisation des objectifs. Durabilité après la fin du soutien.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

6.2 Synergies entre des politiques en matière d'intégration nationale lors de la recherche d'employeurs

Évaluation de la coordination entre l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage, l'aide sociale et le domaine de l'asile lors de la recherche d'employeurs. Coordination entre les différentes organisations publiques et privées compétentes au niveau cantonal. Segmentation des employeurs. Conséquences pour les employeurs. Effet de la collaboration interinstitutionnelle. Éventuellement comparaison avec d'autres pays.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

6.3 Efficacité des services consulaires à l'étranger

Utilité des activités consulaires des représentations suisses à l'étranger. Satisfaction des utilisateurs (Suisse, Suisses de l'étranger et étrangers). Coûts. Possibilités de simplification. Degré de numérisation. Comparaison avec d'autres pays.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

Informations supplémentaires

Emmanuel Sangra, Centre de compétence 6 – Évaluations

Tél. +41 58 464 94 93, courriel: emmanuel.sangra@efk.admin.ch

Web: <http://www.cdf.admin.ch>